Mis en ligne le 7 décembre 2022,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20221206-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-12-2022
Publication le : 06-12-2022

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Conseil municipal – Séance du 1er décembre 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 25 novembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le premier décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Cédric AUGIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Roberto PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Anne DROGO donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Jean-François RIMET-MEILLE donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Monsieur Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Dolores ADAMSKI.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-5.3-181

**Modification des représentants du Conseil municipal au sein des instances extérieures**

Monsieur le Maire rappelle :

Par délibérations, le Conseil municipal a désigné des représentants au sein d'instances extérieures.

Suite aux démissions récentes, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Dolores ADAMSKI, en lieu et place de Françoise SOULLIER, comme référent communal pour le plan de lutte contre l'ambroisie,

- Orlane FANGET, Anne DROGO et Jean-François RIMET-MEILLE, en lieu et place de Claire PESCHEL, Françoise SOULLIER et Aude PICARD-WOLFF pour siéger en tant que titulaires et Dolores ADAMSKI, en lieu et place de Nadège MANCINO, pour siéger en tant que suppléante, à la Commission Transition Ecologique de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20221206-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-12-2022
Publication le : 06-12-2022

- Alain FERNANDEZ et Jean-Charles BANCHERI, en lieu est place de Florent de BECHILLON et de Françoise SOULLIER, pour siéger en tant que suppléants au sein de la Commission Economique de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,

- Julie LADRET, en lieu et place de Claire PESCHEL, pour siéger en tant que suppléante à la Commission Solidarité de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,

- Alain FERNANDEZ, en lieu et place de Françoise SOULLIER, pour représenter la Commune au sein de l'Association de gestion des cours d'eau de Bas Grésivaudan,

- Orlane FANGET, en lieu et place de Florent de BECHILLON, suppléante pour représenter le Conseil municipal au sein de Territoire d'Energie Isère (TE 38).

**Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le remplacement des Conseillers municipaux démissionnaires tel que présenté ci-dessus.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 5 décembre 2022
Le Maire

